

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 octobre 2004

Original: français

**Lettre datée du 13 octobre 2004, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, copie du discours prononcé par le Président de la République, S. E. M. Laurent Gbagbo, le 12 octobre 2004 (voir annexe).

Je vous saurais gré des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour faire publier ledit discours au titre des documents du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Philippe **Djangone-Bi**

**Annexe à la lettre datée du 13 octobre 2004,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Adresse à la nation de S. E. M. Laurent Gbagbo,
Président de la République de Côte d'Ivoire,
sur le désarmement et les réformes politiques**

Mardi 12 octobre 2004

Ivoiriennes,
Ivoiriens,
Mes chers compatriotes,

Depuis le début de la crise que vit notre pays, je me suis toujours adressé à vous, pour faire le point, à chaque étape importante du processus de paix. Nous sommes engagés ensemble dans ce processus qui est destiné à mettre fin à la guerre, à permettre à la Côte d'Ivoire de retrouver son unité et à tous ses habitants de se réconcilier.

Grâce aux efforts des uns et des autres, avec l'appui de la communauté internationale, le processus de paix avance. Après une longue série de négociations, qui se sont déroulées ici même en Côte d'Ivoire et dans les pays amis, nous en arrivons au désarmement. C'est une phase essentielle, qui nécessite l'implication de tous. C'est pourquoi j'appelle encore une fois toute la nation à se mobiliser pour faire les derniers efforts nécessaires pour que le pays retrouve les chemins de son unité et de la prospérité. C'est un message de rassemblement et d'espoir que je vous adresse ce soir.

Lorsqu'en janvier 2003, les partis politiques ivoiriens et la rébellion armée décidaient de signer l'Accord de Marcoussis, ils prenaient en fait un double engagement. Ils souhaitaient, d'une part, mettre fin à la guerre et régler, d'autre part, certains problèmes politiques, anciens ou nouveaux, qui se posent à la Côte d'Ivoire. Je rappelle que l'État ivoirien n'a pas été partie prenante à cet accord. Mais j'ai décidé, en votre nom à tous et au nom de la paix, de l'appliquer et de l'appliquer sérieusement. C'est cette volonté que j'ai exprimée à nouveau en signant l'Accord d'Accra III qui a sanctionné la dernière rencontre sur la crise ivoirienne dans la capitale ghanéenne, sous l'égide de la CEDEAO et de l'ONU.

D'après l'Accord de Marcoussis, le désarmement devrait commencer dès la formation du Gouvernement de réconciliation nationale et le vote par le Parlement d'une loi d'amnistie en faveur des militaires engagés dans la rébellion. Le Gouvernement a été formé, la loi d'amnistie a été votée et promulguée, mais le désarmement tarde à venir.

Malgré tout, pour établir la confiance et montrer ma bonne volonté, j'ai engagé, avec le Gouvernement de réconciliation nationale, les réformes politiques préconisées par l'Accord de Marcoussis. Outre la loi d'amnistie qui est adoptée à l'unanimité dès le 6 août 2003, le Parlement a déjà voté :

- La modification de la loi relative à l'identification des personnes et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire, le 23 avril 2004;

- La loi portant création, organisation et fonctionnement de la Commission nationale des droits de l’homme, le 23 avril 2004;
- La loi autorisant le Président de la République à ratifier le Protocole additionnel sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d’établissement, le 27 juillet 2004;
- La loi portant modification de l’article 26 sur le Code foncier rural, le 28 juillet 2004;
- La loi portant déclaration du patrimoine du Président de la République, le 28 juillet 2004;
- La loi relative au financement des partis et groupements politiques et des campagnes électorales sur fonds publics, le 9 septembre 2004.

En plus de ces lois, qui sont déjà votées et promulguées, le Gouvernement a adopté, en Conseil des ministres et transmis au Parlement, cinq autres projets de loi :

- Le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le Protocole additionnel relatif à l’exécution de la troisième étape (droit d’établissement) du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d’établissement signé à Banjul le 29 mai 1990. L’examen de ce projet de loi est différé au Parlement pour complément d’information;
- Le projet de loi modifiant la loi portant composition, organisation, attribution et fonctionnement de la Commission électorale indépendante. L’examen de ce projet de loi a été suspendu le 26 août 2004, à la demande du Ministre d’État, Ministre de l’administration territoriale;
- Le projet de loi modifiant et complétant le Code de la nationalité. Ce projet a été retiré momentanément, à la demande du Ministre d’État, Ministre de la justice;
- Le projet de loi portant régime juridique de la presse, déposé au Parlement le 24 septembre 2004;
- Le projet de loi modifiant la loi portant modification de la loi relative à l’identification des personnes et au séjour des étrangers en Côte d’Ivoire.

À ce jour, il reste à examiner en Conseil des ministres, avant leur transmission au Parlement, trois projets de lois :

- Le projet de loi fixant le régime juridique de la communication audiovisuelle, à présenter par le Ministre d’État, Ministre de la communication;
- Le projet de loi relatif au statut de l’opposition, à présenter par le Ministre d’État, Ministre de l’administration du territoire;
- Le projet de loi portant répression de l’enrichissement illicite, à présenter par le Ministre d’État, Ministre de la justice.

Quant au projet de loi portant modification de l’article 35 de la Constitution, il a déjà été adopté en Conseil des ministres.

Au total, sur les 16 projets de loi issus de l’Accord de Marcoussis, 7 sont adoptés, 5 sont en examen au Parlement et 3 sont attendus au Conseil des ministres.

Voilà où nous en sommes, en ce qui concerne les réformes politiques. Elles sont engagées, elles se poursuivent et elles se poursuivront. Pour ma part, j'entends tenir tous mes engagements. Je suis tout à fait ouvert. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour qu'aucun texte issu de Marcoussis ne soit abandonné, y compris le projet de modification de l'article 35 de la Constitution.

Les réformes politiques sont certes importantes. Cependant, contrairement au désarmement, elles ne constituent pas un obstacle physique à la réunification du pays. Encore une fois, je rappelle que, dans les moments de troubles, plus qu'en toute autre période, le Président de la République a pour devoir de respecter et de faire respecter la Constitution, qui est notre boussole. C'est pourquoi, contrairement à toutes les interprétations qui ont été faites ici et là, j'ai décidé d'emprunter la seule voie prescrite par la Constitution.

C'est le fondement de ma position dans le débat autour de l'article 35 de la Constitution. À la différence des autres textes issus de Marcoussis, il s'agit ici d'une révision de la Loi fondamentale. La Constitution fixe elle-même la procédure en la matière :

- « La révision de la Constitution n'est définitive qu'après avoir été approuvée par référendum à la majorité absolue des suffrages exprimés. Est obligatoirement soumis au référendum le projet ou la proposition de révision ayant pour objet l'élection du Président de la République, l'exercice du mandat présidentiel, la vacance de la présidence de la République et la procédure de révision de la présente Constitution... » (art. 126)
- « Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire. La forme républicaine et la laïcité de l'État ne peuvent faire l'objet d'une révision. » (art. 127)

Ce sont ces dispositions de notre constitution, notamment l'article 127, et non le Président de la République, qui constituent l'obstacle à l'introduction de la procédure de révision de la Constitution. La Constitution étant le fondement de la République et de la démocratie, nous devons aborder la question de sa révision en dehors des passions.

J'appelle chaque Ivoirienne et chaque Ivoirien, de tous les bords, à veiller au respect de notre constitution. Sans ce respect de notre loi fondamentale, la nation est exposée à toutes sortes d'aventures. Le respect de la Constitution est le gage de la stabilité politique, de l'État de droit, de la démocratie et de la paix sociale.

Toutefois, autant pour donner la preuve de ma bonne foi que pour rassurer les uns et les autres, sur cette question qui cristallise les esprits, j'en prends ici ce soir, solennellement, l'engagement. Dès que le désarmement va débiter, je vais introduire au Parlement, le projet de révision de l'article 35 de la Constitution sur l'éligibilité.

Je rappelle que le DDR est un processus qui comprend les phases suivantes : le regroupement des belligérants, leur désarmement et la démobilisation. Le début du désarmement signifie le regroupement des forces qui permettra la libre circulation des populations sur toute l'étendue du territoire national. Durant toutes les phases du DDR, je prendrai toutes les mesures appropriées pour assurer la sécurité des personnes et des biens : la sécurité des ex-combattants comme celle des populations.

Mes chers compatriotes,

Allons au désarmement et à la réunification du pays. Arrêtons la guerre et, ensemble, empruntons les voies les mieux indiquées, celles de l'État de droit et de la démocratie, pour entreprendre les réformes souhaitées par les uns et les autres.

Dans le contexte actuel, la presse a un rôle important à jouer. J'exhorte les journalistes, les hommes et les femmes des médias à calmer le jeu. J'engage toutes les parties et tous les partis à être dans les mêmes dispositions que moi. Allons à la paix. Tous les compromis sont possibles.

Aujourd'hui, la classe politique ivoirienne est placée devant ses responsabilités. Il y a eu la guerre parce que des hommes ont pris des armes. Tant qu'ils auront ces armes en main, tous les discours sur la paix seront vains.

Les forces combattantes, celles qui tiennent les armes et s'affrontent sur le terrain, ce sont, d'une part, les forces armées des Forces nouvelles et, d'autre part, les Forces nationales de défense et de sécurité. Or, très vite, ces deux groupes ont compris que la guerre n'est pas une bonne chose ni pour eux-mêmes, ni pour le pays, ni pour les Ivoiriens, ni pour tous ceux qui vivent en Côte d'Ivoire.

Dès le 4 mai 2003, les militaires nous ont envoyé un signal fort en signant un cessez-le-feu intégral. Le 4 juillet 2003, au cours d'une cérémonie émouvante au Palais de la présidence de la République, ils ont solennellement proclamé la fin de la guerre. Depuis cette date, à l'exception de quelques escarmouches, qui ont surpris, les armes se sont tues sur tous les fronts.

Hier, lundi 11 octobre 2004, les deux groupes de forces combattantes réunies ont rédigé une adresse au Président de la République. Dans cette adresse, d'une grande portée symbolique, les Forces de défense et de sécurité et les forces armées des Forces nouvelles expriment leur souhait que la Côte d'Ivoire, après plus de deux ans de crise, retrouve enfin la paix pour le bonheur de ses populations.

« C'est pourquoi, et je cite, tout en réaffirmant leur volonté de débiter le processus DDR le 15 octobre 2004, conformément à l'Accord d'Accra III, elles sollicitent l'intervention de S. E. M. le Président de la République, premier magistrat du pays, garant de l'unité nationale, pour peser de tout son poids afin d'accélérer la réalisation du processus de paix et la résolution des problèmes y afférents. »

Cette démarche est motivée, d'après les auteurs de cette adresse, par un certain nombre de préoccupations liées à l'environnement politique, c'est-à-dire à l'attitude, aux propos et aux actes des hommes politiques qui pourraient fragiliser le processus de paix et de réconciliation nationale.

Autrement dit, les forces combattantes des deux camps se déclarent prêtes pour le désarmement dès le 15 octobre. Elles ont fait leur part. Et elles demandent à la classe politique de faire sa part. Elles ont fait cette déclaration en présence du Président de la République, du Premier Ministre, des membres du Gouvernement, des signataires ivoiriens de l'Accord d'Accra III, des forces de l'ONU et de l'opération Licorne, de la CNDDR, du CNPRA et du CIAPOL.

C'est un geste patriotique, et je tiens à les en féliciter. En tant que chef suprême des armées, qui ai reçu à ce titre la déclaration conjointe de fin de guerre le 4 juillet 2003, et destinataire de l'adresse du 11 octobre 2004, je voudrais assurer les soldats de tous les camps de mon engagement à poursuivre, sans relâche, les

réformes indispensables à la mise en place d'une armée républicaine. Il faudra renforcer l'unité et la discipline au sein de notre armée et la doter des moyens nécessaires pour qu'elle soit à la hauteur de nos ambitions économiques et de notre position en Afrique de l'Ouest.

J'ai compris que le message des Forces de défense et de sécurité et des forces armées des Forces nouvelles ne s'adresse pas seulement au Président de la République. Il interpelle toute la classe politique et aussi toute la nation. C'est pourquoi j'ai invité les 10 signataires de l'Accord d'Accra III à donner des réponses aux préoccupations des forces combattantes.

Nous nous retrouvons dès demain mercredi 13 octobre au Palais de la présidence de la République. Je lance un appel fraternel à tous les responsables des partis et mouvements politiques engagés dans le processus de paix.

La seule question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment soutenir et faire avancer le processus enclenché par les militaires. Les partis politiques, qui sont les bénéficiaires de la paix sociale, ne peuvent pas faire moins que les militaires. Ces derniers nous ont donné l'exemple en optant pour le désarmement immédiat et sans condition préalable. Nous devons les suivre. On ne peut mener une guerre que refusent de faire ceux qui combattent sur le terrain.

Le début du désarmement ne signifie pas l'arrêt des réformes. L'Assemblée nationale vient d'ouvrir sa deuxième session ordinaire. Elle continuera d'examiner les projets de loi issus de l'Accord de Marcoussis. Nous avons des élections à préparer. Restons dans cette dynamique. À la rencontre du 13 octobre 2004, nous devons identifier les éléments de l'environnement politique favorisant le démarrage effectif du désarmement, le 15 octobre 2004.

Le peuple de Côte d'Ivoire a trop souffert de cette guerre. Les populations déplacées doivent pouvoir retrouver leurs villes, leurs villages, leurs maisons, leurs plantations, leurs champs. Au nord, au centre, à l'ouest et à l'est, les Ivoiriens doivent pouvoir circuler sur toute l'étendue du territoire national. La radio et la télévision nationales doivent émettre de nouveau partout en Côte d'Ivoire. J'assure la CNDDR de l'appui du Président de la République pour lui permettre de disposer de sites viables pour le regroupement des ex-combattants, partout où besoin se fera sentir.

La communauté internationale nous soutient. Le dernier communiqué du Conseil de sécurité de l'ONU sur la crise ivoirienne et la récente déclaration des ambassadeurs des pays membres de l'Union européenne sont des signes supplémentaires de la solidarité internationale qui ne nous a jamais fait défaut. C'est pourquoi je déplore et je condamne les récentes manifestations de foule contre les forces de l'ONU et de l'opération Licorne partout où elles ont eu lieu. On n'agresse pas celui qui vient aider.

Je tiens à saluer le sang-froid des soldats de la paix qui n'ont pas cédé à la provocation. Je remercie encore une fois la communauté internationale pour tous les efforts qu'elle déploie en faveur de la paix en Côte d'Ivoire. Nous ne devons pas décevoir nos amis. Nous ne devons pas décevoir notre peuple. Nous ne devons pas compromettre l'avenir de notre pays. La voie de la paix est ouverte. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de nous rassembler.

Que Dieu bénisse la Côte d'Ivoire!